

Champvans

infos ^{N°} 287
Janvier 2019

CHAMPVANS
A SES
POUR

1914
DUCRET, LÉON
DUTRUT, ANDRÉ
BABET, ROBERT
FARNER, MARCEL
FAUCHET, LOUIS
LAPLANTE, LÉON
GAUTHIER, MARCEL
LESCOFFY, GILBERT

1915
VIVERGE, URBAIN
VIVERGE, JOSEPH
BLANC, CHARLES
MAÎTRE, CHARLES
RIPART, FÉRON
NAUDET, ALFRED
GIBOUDEAUX, MARCEL
GUILLEMIN, LOUIS
BOUDRIOT, ANDRÉ
MOTHET, LUCAS
BASSIEUX, CAMILLE
HURTARD, JOSEPH
CHORVOT, STEPHANE

CONSEIL
CHAMPVANS
0^{ME} 1918 - CHAMPVANS
MAURICE

Meilleurs Voeux
2019

Le Maire et le Conseil Municipal
seront heureux de vous accueillir
au vin d'honneur offert par la commune
à l'occasion de la nouvelle année

Mardi 22 Janvier 2019 à 18h , salle des fêtes



es vœux du Maire



Je vous souhaite, au nom du conseil municipal et du personnel communal, une excellente année 2019, qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et que celles et ceux qui sont dans la peine trouvent l'apaisement. Souhaitons également que la période particulière que nous traversons permette aux personnes, hélas trop nombreuses, qui vivent des difficultés, des souffrances d'espérer un avenir plus réjouissant, plus juste et plus solidaire.

La fiscalité 2018, a subi des évolutions sensibles de nos taxes foncières et d'habitation qu'il est nécessaire de rappeler. Notre engagement de respecter le pacte fiscal proposé par le Grand Dole, nous incite d'une part à la convergence des taux de fiscalité des ménages mais aussi à la réduction de notre taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce mécanisme permet au Grand Dole d'améliorer ses recettes fiscales. Il est transparent pour les administrés, la hausse côté Agglomération étant effacée par la baisse côté Commune. Tout comme pour notre collectivité, la baisse de recettes étant compensée par une réduction des dépenses suite au transfert de la compétence restauration scolaire et zone d'activités.

Concernant la taxe d'habitation, nous avons appliqué une hausse de 10 % qui n'impacte que les 20 % les plus aisés, pendant 2 ans seulement puisque cet impôt va disparaître en 2020 pour la totalité des français. L'intérêt de cette hausse est de valoriser d'autant nos futures compensations qui seront malheureusement figées. La suppression progressive de la taxe d'habitation voulue par l'Etat transforme une taxe dynamique en une compensation statique nous privant ainsi du bénéfice des nouvelles constructions. Cette évolution de la fiscalité locale est très dommageable pour les finances des Communes.

L'année qui s'achève fut, malgré tout, marquée par un niveau d'investissements relativement soutenu : la rénovation des réseaux d'assainissement de la partie basse rue de Damparis et de la rue de l'Eglise. La création de la structure de chaussée et les premiers réseaux Impasse du Noyer et Rue du Gai Logis. Les travaux de défense incendie, plusieurs fois reportés par le Syndicat des eaux, ont pu enfin être réalisés. Ils ont permis de protéger 2 fermes ainsi que d'améliorer la protection incendie de 25 habitations. Nous avons réalisé également le démaillage de l'église.

La mise en conformité PMR de l'arrêt bus place de Hüffenhardt a été faite avec un cofinancement de 60 % du Grand Dole. Toujours au sujet de l'accessibilité, nous n'avons toujours pas pu réaliser les adaptations salle des fêtes et salle Babet car nous avons, en face de nous, une administration qui interprète de manière maximaliste les textes ou les règlements et qui nous impose des travaux pharaoniques non indispensables... Pourrons-nous aboutir un jour ?

Dans le domaine de la voirie et de la sécurité routière, le plateau ralentisseur près du stade et les chicanes rue Lanouzière seront finalement réalisés cette année, tout comme les enfouissements électriques rues de Damparis, de l'Eglise et de la République. Des aménagements seront ensuite créés afin de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser le déplacement des piétons notamment pour accéder à l'école depuis la place du 1^{er} mai et depuis la rue Gleitz.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, comme vous le savez, est en cours de finalisation. Vous avez accès à l'ensemble des documents papier en mairie et également sur le site internet du Grand Dole. N'hésitez pas à consulter ce projet d'aménagement de notre territoire pour les 15 ans à venir en matière d'habitat et de développement économique, dans une logique de préservation des ressources pour les générations futures.

En matière de croissance urbaine, l'aménagement de notre futur quartier des Jardins Fontaine est le projet majeur pour les années à venir. Nous étudions actuellement différentes variantes d'implantation du cabinet médical-pharmacie, la création d'un accès depuis la Rue de Dole et une connexion en mode doux vers le stade. Pour nous accompagner dans la réalisation de ce programme conséquent, nous avons décidé de nous rapprocher de la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39. Pour cela, nous avons rejoint au capital la ville de Dole et l'Agglomération.

2018 aura été une année très dynamique en ce qui concerne le développement économique local et les services, nous ne pouvons que nous en réjouir. La ZAE de la Gare, sous l'impulsion de Jean-Luc BACLET, reçoit 2 nouvelles entreprises : Prosablage 39 et Loison Création. Nous avons vu la reprise de la pharmacie par Melle DECLIPEUR, l'installation des Ecuries d'Eole, l'ouverture de la chambre d'hôtes "Au fond du terroir... à gauche", l'ouverture du centre Energy-slim et la reprise du café-restaurant "Le Champvannais".

Dynamisme toujours avec les associations qui n'ont pas ménagé leur peine en proposant de nombreuses activités et animations. La semaine mémorielle autour du Centenaire de la fin de la Grande Guerre fut aussi un moment fort de l'année qui vient de s'écouler.

Merci au personnel communal, aux bénévoles, aux acteurs économiques, aux services de santé et aux élus, qui chacun à leur niveau, participent à la vie, à l'animation et à l'attractivité de notre Commune. Grâce à vous tous... ça bouge à Champvans ! Belle année 2019.



es élus communiquent



C.C.A.S

Les ateliers Bon'us Tonus viennent de s'achever.

14 personnes ont participé aux 7 séances, en partenariat avec la Mutuelle Française et l'ADMR. Une réunion de synthèse est prévue le 26 mars 2019 - Salle A. Seguin.



Les "Marches conscientes" se dérouleront sur 5 séances en groupe et à l'extérieur :

Les mercredis 13 - 20 - 27 mars ainsi que les mercredis 3 et 10 avril

Dans le but de stimuler la pratique des activités physiques adaptées au vieillissement, l'action "Marches conscientes" vise à renouer avec une activité physique douce, à créer du lien social et à en ressentir tous les bienfaits sur le corps et le mental.

En introduction de cet atelier, la mutualité Française vous propose une conférence sur les effets bénéfiques de l'activité physique sur la douleur et sur la santé.

Conférence :
Bien vieillir chez vous
 Bouger en douceur - Stop à la douleur
mercredi 16 janvier
 14h, salle André SEGUIN

Gratuit



- Interventions de Pierre NICOLET, professeur d'activité physique adaptée
 - Cyrielle FAUVEY, responsable de projets prévention de la Mutualité Française
- Renseignements et inscriptions à la Mairie : 03.84.72.03.69**

Autre atelier prévu au 1^{er} trimestre 2019
Révision du code de la route :



Rue de Sous Plumont : quel mystère ...

La rue de Sous Plumont appartenait à l'Association Foncière.

Les extrémités ont été cédées à la commune avec mise en place de panneaux "VOIE SANS ISSUE à 300 m".

La partie centrale reste du domaine de l'AF avec mise en place d'un panneau INTERDIT SAUF AYANT DROIT, à chaque extrémité.

Qui sont les ayants droits ?

Les habitants de Champvans, sous réserve de ne pas dépasser la vitesse de 30 km/h. (voir arrêté de réglementation de la circulation sur les chemins de remembrement).

Merci de laisser la priorité aux véhicules agricoles, sur ces voies empruntées par les agriculteurs dans le cadre de leurs activités professionnelles.



Incivilités à répétition !

Sur ces photos, un échantillon de ce qui est récolté par nos employés municipaux autour des bacs à verre ou à déchets verts, trop souvent !!!

Merci à eux de nettoyer inlassablement.

Tout ceci se fait évidemment aux dépens d'autres tâches plus importantes et plus valorisantes !!!



Ces incivilités deviennent très difficiles à supporter.

Un autre exemple de dépôt sauvage trouvé sur le village.

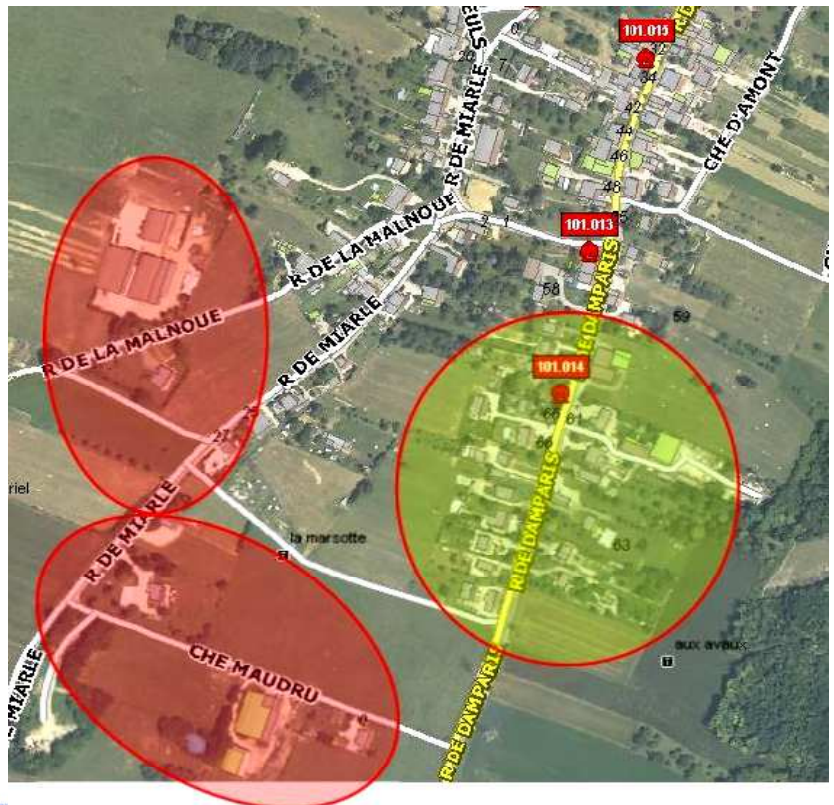
Défense incendie : 2 fermes enfin protégées et 25 maisons mieux défendues.

- Après de nombreux efforts pour améliorer la défense incendie de notre Commune, il restait un secteur important à protéger.

L'étude de Défense Extérieure Contre l'Incendie réalisée par le SDIS en 2014 nous a confirmé que le secteur Sud devait être traité en priorité.

Comme nous pouvons le voir sur ce plan, les exploitations agricoles Lacour et Charpiot se trouvaient à plus de 400 m d'un poteau incendie.

De plus, le poteau incendie situé à l'extrémité de la rue de Damparis ne permettait pas d'assurer correctement l'extinction d'un sinistre.



- Fort de ces éléments, nous avons demandé au Syndicat des Eaux de la Région de Dole d'étudier une amélioration de cette situation. C'est ce qui a été fait fin 2016 par le cabinet Merlin.

L'étude a préconisé de remplacer et de déplacer le poteau incendie rue de Damparis et d'augmenter le diamètre du réseau en Ø100.

Il a été aussi proposé d'implanter 2 nouveaux poteaux incendie rue de Miarle ainsi qu'un renouvellement complet de la conduite. La reprise de tous les branchements du secteur a été nécessaire.



- Le montant total des travaux a été de 245.000 € HT, la part du SIERD de 218.000 € et celle de la Commune de 27.000 € auquel il faudra déduire une subvention de 20 % du Conseil Départemental.

Il est à noter que la Commune finance uniquement le surcoût engendré par l'augmentation du diamètre et l'implantation de 3 poteaux incendie.

La défense incendie est du ressort des communes et l'alimentation en eau potable reste à la charge du SIERD.



Travaux :

*Eau potable
Incendie et
Assainissement*

- **Eau et défense incendie :**

Outre la défense incendie, les raccordements vers les particuliers ont été changés jusqu'en limites de propriétés. Le financement de ces travaux est pris en charge par la commune et le syndicat des eaux

Travaux haut rue de Damparis et haut rue de Miarle : **27 000€** pour la part communale, le reste pour le syndicat des eaux.

- **Réfection de voirie** rue de Damparis et rue de l'église.



- **Place du 1^{er} Mai, à la maison Mabrouki** mise en place de 4 clapets anti-retour entre le collecteur et la maison : **6 744 €.**





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DU GRAND DOLE



Où puis-je construire ?

Comment j'insère
ma construction dans
son environnement ?

A QUOI SERT LE PLUi ?

Fixe les règles de construction et d'usage des sols à travers :

- **Le plan de zonage** qui localise les zones Urbaines (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)
- **Le règlement écrit** accompagné d'un lexique
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sur des secteurs urbains stratégiques

Sur cette base seront accordés ou refusés les **permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclarations préalables de travaux.**

LES OBJECTIFS :

Le **PLUi** exprime le projet d'aménagement du Grand Dole pour 15 ans en matière d'habitat, d'emplois, de développement économique, de transport, d'environnement...

Accueillir 500 emplois sur 15 ans

Construire 3 200 logements pour accueillir 1 200 habitants d'ici 2035

LE CALENDRIER :



Où puis-je trouver des renseignements ?

En mairie de Champvans

Documents papier : Diagnostics, PADD, zonage, règlement et OAP

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

(Place de l'Europe – 39100 DOLE)

Tous les documents papier et électroniques

1^{ère} validation du PLUi en conseil communautaire et arrêt de la concertation : **janvier 2019**

Consultation des personnes publiques : **janvier-mars 2019**
Enquête publique : **avant l'été 2019**

Validation définitive du PLUi : **fin 2019**



es informations diverses



Rendez-vous médical... en un CLIC !



**Nouveau système de prise de rendez-vous chez les docteurs
Arnaud JACQUEY
et Elise HARANT**

En plus de la prise classique de rendez-vous par téléphone (N° Inchangé 03 84 82 60 30), vous pouvez désormais prendre rendez-vous en ligne, 24h/24 et 7j/7, c'est simple et rapide...

1. Il suffit de vous rendre sur le site www.ubiclic.com,
2. de chercher Dr JACQUEY Arnaud ou Dr HARANT Elise
3. de réserver un rendez-vous et de vous identifier.

Il est également possible de laisser un message via la messagerie sécurisée incluse sans passer par le secrétariat.

Bonne découverte à tous !



Vous voulez rencontrer vos élus ? C'est facile

Les conseillers départementaux Christine RIOTTE et J-Baptiste GAGNOUX tiendront une permanence, OUVERTE A TOUS ET SANS RENDEZ-VOUS, à la mairie de Champvans :

Mercredi 10 avril de 18h à 19h.



(Merci de vous munir des documents nécessaires à votre dossier)

La crèche les P'tits Ecureuils, d'une capacité de 30 places, est ouverte depuis 2010 à Saint-Yllie (81 Route Nationale – Dole).

Ses places sont prioritairement réservées aux habitants de Abergement-la-Ronce, **Champvans**, Choisey, Damparis, Foucherans, Gevry, Parcey et Sampans et aux salariés des centres hospitaliers Pasteur et Saint-Yllie.

La gestion de la crèche les P'tits Ecureuils est confiée depuis le 2 novembre à la Mutualité Française Jura. L'entreprise, acteur local majeur de la santé et du médico-social, assurera la qualité et le développement des services de la crèche.



La Peste Porcine Africaine (PPA) : Agir pour prévenir

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Elle circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en Belgique, en septembre 2018, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**



Détenteurs de porcs et de sangliers, pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, consommation familiale ou autre) doit déclarer et identifier ses animaux. Déclaration obligatoire sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} novembre 2018, **dès le 1^{er} porc ou sanglier**, à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne pas nourrir vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

- Perte d'appétit, fièvre (+ 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment oreilles et abdomen ou mortalité anormale : **Contactez votre vétérinaire au plus vite.**

Plus d'infos : agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir



es délibérations du Conseil

8

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Thierry MADER, Alexandra TERRIER**Absents excusés :** A. CARO.**Secrétaire de séance :** Guy LAURENT**Présents : 14 - Votants : 14***(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)*

Finances

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement M14 - Commune

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2018 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

BP 2018 - Chapitre 19. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : Néant € ⇒ Soit : Néant €

BP 2018 - Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 183 795 € ⇒ Soit : 45 948 €

BP 2018 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 389 900 € ⇒ Soit : 97 475 €

Vote : Unanimité

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement M49 - Assainissement

BP 2018 - Chapitre 20. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : Néant € ⇒ Soit : Néant €

BP 2018 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 233 318 € ⇒ Soit : 58 329 €

Vote : Unanimité

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement FORET

BP 2018 - Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 181 665 € ⇒ Soit : 45 416 €

BP 2016 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 65 000 € ⇒ Soit : 16 250 €

Vote : Unanimité

Réaménagement de prêt de Grand Dole Habitat : Renouvellement de garantie de la Commune

GRAND DOLE HABITAT, l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la délibération, initialement garanti par la Commune de CHAMPVANS, le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée (LPR).

Vote : Unanimité

Bâtiments

Validation des travaux et du plan de financement – Demande de subvention ESTJ

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la rénovation d'une salle de classe est nécessaire et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ). L'enveloppe accordée à Champvans est de 15 101 € pour la période 2016-2018.

Le taux d'intervention est de 20%. Un premier dossier a été déposé pour la défense incendie et la réfection de bâtiments communaux avec une demande de subvention de 10 977.61 €.

Rénovation de la salle de classe sud dans les locaux de l'école maternelle .

- Remplacement des 5 fenêtres côté cour par du double vitrage
- Isolation par doublage du mur côté cour
- Réfection complète du plafond
- Réfection papiers peints peinture sur tous les murs
- Remise en état de l'électricité avec complément de prises

| DEPENSES € H.T. | | RECETTES € H.T. | |
|----------------------------|-------------------------|----------------------------|--|
| POLYPEINT | Isolation - Peintures | 6 098,79 € | Conseil départemental E.S.T.J (20% des travaux éligibles 4 381,21 €) |
| EURL VACHERET | Electricité | 2 412,24 € | |
| Ent. MERMET au LOUIS | Menuiseries extérieures | 5 175,00 € | Fonds propres |
| | Menuiseries intérieures | 3 372,00 € | |
| Ent. PAGE | Plomberie - Chauffage | 4 848,00 € | 17 781,64 € |
| TOTAL : 21 906,03 € | | TOTAL : 21 906,03 € | |

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



• **Mise en accessibilité de la Salle des fêtes et la Salle Babet - Mission d'économiste en bâtiments**

- Vu la délibération du 16/11/2015 confiant au cabinet Sandrine Cartallier Architectures la réalisation des diagnostics techniques d'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Commune afin de constituer les dossiers d'Ad'AP
- Vu la délibération du 22/06/2016 confiant au cabinet Sandrine Cartallier Architectures la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des ERP de la Commune
- Suite à la délibération du 20/09/2017 validant les travaux d'accessibilité pour la Salle des Fêtes et la Salle Babet, les demandes d'autorisation de modifier un ERP ont été déposées auprès la DDT du Jura le 19 juillet 2018
- Suite à l'avis de la DDT du Jura, les travaux demandés ont été modifiés et les pièces complémentaires ont été envoyées le 18 octobre 2018.

M. Le Maire explique au Conseil qu'afin de chiffrer les nouveaux travaux, réaliser l'avant-projet pour le dossier de subvention (APD), le dossier de consultation des entreprises (DCE) et assurer le suivi des travaux, il convient de recruter un économiste de la construction.

Le Conseil Municipal, décide de recruter la SAS VOISE DAMIEN, pour un montant de 1 000.00 €.H.T.

Vote : 13 Pour – 1 Contre

Forêt

• **Destination des coupes 2019.**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2019, ainsi que pour les coupes non réglées : parcelles 44, 45, 58j, 63ex les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

- Vente de futaies affouagères : parcelles 44 et 45
- Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

2. VENTE PAR CONSULTATION

Vente en bloc et sur pied : parcelles 58j et 63ex

3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

- Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après, parcelles 44 et 45.
- Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commerciale.
- Mode d'exploitation : sur pied.
- Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation de grumes.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : C. BELIN, H. MILLOT et A. TERRIER

Vote : Unanimité

Foncier

• **Acquisition des parcelles ZM 126, ZM 127 et ZN 37**

Dans le cadre du renforcement de la réserve foncière communale et l'agrandissement du secteur forestier,

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir :

- la parcelle cadastrée ZM 126 d'une surface de 800 m² appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules pour un montant de 160 €
- la parcelle cadastrée ZM 127 d'une surface de 1270 m² appartenant à M. POLITANO Guy pour un montant de 254 €
- la parcelle cadastrée ZN 37 d'une surface de 2220 m² appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules pour un montant de 1 120 €

Le conseil demande la soumission au régime forestier des parcelles :

| Propriétaire | Territoire communal | Parcelles cadastrales | Cantons | Surface cadastrale totale | Surface sur laquelle est demandée l'application du RF |
|----------------------|---------------------|-----------------------|-------------|---------------------------|---|
| Commune de CHAMPVANS | CHAMPVANS | ZN 37 | A BEAUDOINS | 0ha 22a 20ca | 0ha 22a 20ca |
| | | ZN 38 | | 1ha 67a 60ca | 1ha 67a 60ca |

Vote : Unanimité

es délibérations du Conseil



Personnel

- Allocation d'une prime annuelle pour le personnel non-titulaire :**

M. Le Maire propose d'attribuer au personnel non titulaire, une prime égale à 100% du salaire brut mensuel au prorata du temps de présence à savoir : Isabelle MADDOZ et Chloé PROST-DUMONT **Vote : Unanimité**

- Bons de Noël pour les enfants des agents communaux :**

M. Le Maire informe le Conseil que cette année il n'y a pas d'enfant d'agents communaux âgé entre 0 et 16 ans pouvant bénéficier de ces bons.

- Indemnité de petit équipement du personnel féminin :**

M. Le Maire informe le Conseil que cette indemnité précédemment attribuée au personnel féminin a été supprimée par la mise en place de la Réforme du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Affaires scolaires

| Frais de fonctionnement | | | | Investissements | |
|---|---------|--|---------|---|----------|
| Produits pharmacie | 300 € | Frais d'affranchissement | 150 € | E.N.I.R - Equipement informatique | 10 146 € |
| Fournitures d'entretien | 1 100 € | Frais télécommunication | 1 600 € | (Délibération du 13/11/2017) | |
| Fournitures administratives | 500 € | Total fonctionnement : 11 890 € | | Matériel divers | 1 000 € |
| Fournitures informatiques | 500 € | | | Livres | 500 € |
| Papier (1 ramette = 2.95 €) | 500 € | Transport (Hors piscine) | 1 800 € | TOTAL INVESTISSEMENTS : 11 646 € | |
| Fournitures scolaires | 5 000 € | Gymnastique : Transport | 400 € | TOTAL GENERAL 29 936 € | |
| Photocopies | 2 000 € | : Intervenants | 3 000 € | | |
| Documentation générale (Abonnements) | 240 € | Visites et découvertes | 1 200 € | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT : 18 290 € (Coût par enfants 142 €) | | | | Vote : 12 Pour – 2 Abstentions | |

- Achat d'une table et d'une chaise pour un élève atteint d'un handicap :**

M. Le Maire informe le Conseil qu'un élève atteint de handicap est scolarisé en classe de CE2. Il est nécessaire d'acheter une table adaptée avec un plateau inclinable.

Le Conseil Municipal, décide l'achat d'une table auprès de la société HEPHAISTOS, pour un montant de 727.40 € H.T. et d'une chaise adaptée pour un montant de 250.00 € HT. **Vote : Unanimité**

- Subvention Foyer coopératif du collège de Damparis et du collège Maryse Bastié - 2018/2019**

Les foyers coopératifs des collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole participent au financement d'activités péri-éducatives (sorties, voyages, clubs, activités culturelles diverses).

Le Conseil Municipal, attribue une subvention pour l'année scolaire 2018/2019 de **15 € par élève** domicilié à Champvans et scolarisé dans ces collèges. (37 élèves au collège Jean Jaurès et 7 à Maryse Bastié). **Vote : Unanimité**

Matériel

- Le Conseil Municipal, décide de céder les chaises de l'ancienne salle des fêtes et fixe le montant unitaire d'une chaise à 10.00 € TTC.

L'attribution se fera en fonction de la date d'inscription au secrétariat de mairie.

Vote : Unanimité

Information

- M. Le Maire présente au conseil : l'évolution du rapport d'activité 2017 du SIE Région de Dole (Syndicat des Eaux)





es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-Pierre. CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, J-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Hervé MILLOT.

Absents excusés : S. DUCUGNON (procuration à J. LEBAIL), A. GARNIER (procuration à E. LAVRUT), P. MIGNOT (procuration à D. MICHAUD), A. TERRIER (procuration à H. MILLOT), A. CARO.

Secrétaire de séance : Guy LAURENT

Présents : 10 - Votants : 14

Finances

Tarifs communaux 2019 : Identiques à ceux de 2018, voici ce qui a changé :

Utilisation de la salle des fêtes

Association de la Commune :

Chaque association de la commune pourra bénéficier

d'une gratuité annuelle le week-end pour une manifestation à but lucratif

d'une gratuité le vendredi de préférence pour une section ou pour une activité pour présenter un spectacle ou une activité culturelle.

La mise à disposition à titre gratuit sera consentie selon un calendrier défini en commission.

Toute **demande hors calendrier** sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera de la gratuité ou non. En cas de refus de la gratuité, une somme forfaitaire de **100.00 €** sera demandée **par jour d'occupation**.

Si une association annule une réservation **moins de 2 mois** avant la date de la manifestation, un **débit de 100 €** sera appliquée. Un règlement précise les modalités pratiques de la location.

Salle André SEGUIN : Tarifs de location à partir du 1^{er} mars 2019 (date de la réservation) en € TTC

| Salle André SEGUIN : Location du lundi au jeudi exclusivement | | Habitants la commune | Personnes extérieures |
|---|--|----------------------|-----------------------|
| Petite salle + kitchenette | | 80 € | 100 € |
| | 1/2 journée | | |
| Ménage | Effectué par les employés municipaux en cas de nettoyage insuffisant | l'heure | 35 € |
| Clés | Perte d'une clé | la clé | 150 € |

Conditions de location :

La location est réservée à des manifestations sans repas chauds (réunions, pots divers, etc...).

- Aucune vaisselle n'est mise à disposition.

- Toute demande de location sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera ou refusera la location ainsi que la mise ou non à disposition du matériel vidéo ou sono.

Caution – Paiement :

Les clés seront remises après l'état des lieux initial contre un chèque de caution de **250 €**

• **Budget Commune - Décision modificative n°1 :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin de payer une facture du SIDEC concernant les infrastructures téléphoniques du Gai Logis

| | | | |
|----------------------------|-----------|-------------------------------------|------------|
| Augmentation des crédits : | D 2041582 | Subvention d'équipement versées | 5 620.00 € |
| Diminution des crédits : | D 020 | Dépenses imprévues d'investissement | 5 620.00 € |

Assainissement

• **Surtaxe assainissement 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire évoluer le tarif de l'eau et de laisser la surtaxe d'assainissement à 2.19 € par m³.

Le tarif de l'abonnement au compteur reste aussi à 25,00 € par semestre.

Vote : Unanimité



Les délibérations du Conseil



Bâtiments

• ERP

Travaux d'accessibilité salle des fêtes et salle babet - Plan de financement - Demande de subvention DETR 2019

La Salle des Fêtes :

- Mise en place d'une main courante et d'une bande guidage de la place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à l'entrée
- Changement du bloc porte de l'entrée de la grande salle
- Modification du meuble bar pour accès PMR
- Déplacement d'une cloison pour obtenir un rayon de giration dans le couloir d'accès aux toilettes PMR
- Mise en place d'un éclairage à détection cellule dans les toilettes PMR

La salle Babet :

- Pose d'une main courante dans l'escalier, pose de nez de marche texturés, mise en contraste première et dernière marche, pose de bande d'éveil à la vigilance dernière marche et paliers intermédiaires
- Changement du bloc porte du sanitaire
- Mise en contraste de la poutre dans l'escalier
- Mise en place d'une bande guidage de la place PMR à l'escalier d'accès

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble du projet s'établit comme suit :

| Dépenses H.T. | | | | | Recettes H.T. | | |
|----------------------|--|-----------|-------------------|-----------|-------------------|---|-------------------|
| Salle des fêtes | Menuiseries intérieures bois | 3 022,50€ | Carrelage faïence | 5 600,00€ | 10 232,50€ | DETR (40% des travaux et honoraires exigibles) | 9 171,69€ |
| | Cloisons-Peintures-Isolation | 1 110,00€ | Electricité | 500,00€ | | | |
| Salle BABET | Menuiseries intérieures bois | 1 946,50€ | Carrelage faïence | 3 924,10€ | 7 749,30€ | Fonds propres | 13 757,54€ |
| | Cloisons-Peintures-Isolation | 1 028,70€ | Electricité | 850,00€ | | | |
| Sous total travaux | | | | | 17 981,80€ | | |
| Divers (10% travaux) | | | | | 1 798,18€ | | |
| TOTAL TRAVAUX | | | | | 19 777,98€ | | |
| Maîtrise d'œuvre | Diagnostic d'accessibilité et dossiers Ad'AP (2/8) | | 777,25€ | | 3 149,25€ | | |
| | Maîtrise d'œuvre | | 1 375,00€ | | | | |
| | Economiste | | 1 000,00€ | | | | |
| TOTAL | | | | | 22 929,23€ | TOTAL | 22 929,23€ |

Le conseil municipal sollicite pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la salle Babet l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Vote : Pour 11 – 1 Contre – 2 Abstentions

Voirie - Réseaux

• SIDEC

Travaux d'effacement de l'éclairage public et des réseaux de communication rue de Damparis, rue de l'Église et rue de la République.

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

Effacement Rue de Damparis, Rue de l'Eglise et Rue de la République

| Nature des travaux | Montant de l'opération | Participations | Montant SIDEC | Participation collective | Avance de la collectivité sur participation |
|----------------------------|---|---|--------------------|--------------------------|---|
| Réseaux électrique | 116 703,35 € Plafonné à 70 000,00 HT | ERDF : 28 000,00 € TVA Récupérable : 18 159,02 | 25 690,00 € | 44 854,33 € | 35 880,00 € |
| Eclairage public | 29 946,77 € Plafonné à 15 120,00 € | - | 3 780,00 € | 26 166,77 € | 20 930,00 € |
| Infrastruture téléphonique | 33 365,47 Plafonné à 16 800,00 € | - | 3 360,00 € | 30 005,47 € | 24 000,00 € |
| Montant total | 180 015,59 | - | 32 830,00 € | 101 026,57 € | 80 810,00 € |

Vote: Unanimité



es délibérations du Conseil

13

Urbanisme - Développement économique

- **PLUi** : *Monsieur le Maire présente le futur zonage, le règlement et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation.*

- **S.P.L. Grand Dole Développement 39** : *Désignation d'un représentant.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne **MICHAUD Dominique** comme représentant de la Commune de CHAMPVANS au sein de la S.P.L. Grand Dole Développement 39.

Vote : Unanimité

- **Acquisition des parcelles AB 111 & AB 112 – Emplacement Réservé n°3 – Rue de Dole**

Le Maire expose aux membres du Conseil que les parcelles AB 111 et AB 112 présentent un réel intérêt pour l'aménagement futur du village. En effet, ces parcelles sont classées en emplacement réservé (n°3) dans le Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir réaliser une liaison entre les rues de Dole et de Foucherans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles AB 111 d'une surface de 558 m² et AB 112 d'une surface de 233 m² appartenant aux héritiers de Mme ROUBLIN Odette épouse BONGAIN pour un montant de 30 000 €.

Vote : Unanimité

- **Monsieur le Maire présente le projet de carrefour rue de Dole donnant accès au futur lotissement Jardins Fontaine et l'investissement foncier qui en découle**

- **Acquisition de la parcelle ZD 496**

Le Maire expose aux membres du Conseil que la parcelle ZD 496 présente un réel intérêt pour les aménagements prévus afin de permettre de créer l'accès au futur quartier des Jardins Fontaines.

La propriété acquise sera scindée en deux parcelles, l'une sera conservée par la Commune pour la création de l'accès, l'autre sur laquelle est sise la maison d'habitation sera revendue à un tiers.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle cadastrée **ZD 496** (anciennement ZD 167 et ZD 182) d'une surface de **1 301 m²** appartenant aux héritiers de M. et Mme BONGAIN Michel pour un montant de **130 000 €**.

Vote : Unanimité

- **Acquisition des parcelles ZD 162 & ZD 165**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les biens suivants appartenant aux héritiers de Mme POLITANO Andrée :

- une parcelle sur laquelle est sise une maison d'habitation issue de la parcelle cadastrée **ZD 165** d'une surface **d'environ 1 203 m²**
- la parcelle cadastrée **ZD 162** d'une surface de **800 m²**

l'ensemble pour un montant total de **123 200 € environ** (sous réserve des surfaces définitives délimitées par le géomètre pour la parcelle issue de la ZD 125).

Vote : Unanimité

Forêt

- **Renouvellement de la certification de la gestion durable**

Le Maire rappelle que la Commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Bourgogne Franche-Comté.

Conformément aux statuts de PEFC BFC, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Le coût pour la Commune pour 5 ans est de 0.65 €/ha, soit 738 ha 65a X 0.65 € = 480.12 €

Vote : Unanimité

Personnel

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que deux postes figurant au tableau des effectifs ne sont plus occupés depuis plusieurs années, il convient donc de les supprimer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour 13.5/35^{ème} à la date d'effet du 1^{er} janvier 2019

⇒ la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet pour 12/35^{ème} à la date d'effet du 1^{er} janvier 2019

Vote : Unanimité

Information & divers

Un groupe de travail est constitué pour mettre en place le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui vise à sécuriser les bâtiments et plus particulièrement les écoles.

Il est constitué de : D. MICHAUD, J.P. CHARTON, G. LAURENT, T. MADER, P. MIGNOT



La Mairie vous informe

14



MaCommuneJyTiens



Campagne de l'AMF (Association des Maires de France)
et de l'AMJ (Association des Maires et des présidents d'intercommunalité du Jura)

Entretenir
687 789 km
de voirie ?

ON LE FAIT !

Accueillir
2,4 millions
d'enfants
à l'école
maternelle
chaque année ?

ON LE FAIT !

Entretenir
1,6 million
d'hectares
d'espaces
verts ?

ON LE FAIT !



EN CAS D'ACCIDENT SUR UNE CANALISATION GRTgaz Ayez les bons réflexes

Effets possibles d'un accident sur
une canalisation de gaz naturel haute pression



- Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol
- Bruit intense
- Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de vitre)
- En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.

Les règles de conduite à tenir

SANS fuite apparente

- Même si seul le revêtement semble touché, **ne remblayez pas**.
La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- **Prévenez GRTgaz, téléphonez au numéro vert d'urgence** du Centre de Surveillance Régional.

► N° Vert 0 800 24 61 02

- **Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz** qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

AVEC une fuite apparente

- **Ne tentez pas de stopper la fuite** - En cas d'inflammation, **ne tentez pas d'éteindre la flamme**,
- **Interrompez les travaux, coupez les moteurs** des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite - **Eloignez toute personne** du lieu de la fuite,
- **Loin de la fuite** Téléphonez immédiatement au **18**
- Puis téléphonez au n° vert d'urgence du Centre de Surveillance Régional 24h/24 et 7 jours/7

► N° Vert 0 800 24 61 02

- **Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz**

Etat civil

• Naissances

Apolline GOUDE

née à Dole le 13 octobre 2018

Agathe Camille RIDET

née à Dole le 6 novembre 2018

Tennessee, Hope Suzanne TABOUREAU

née à Dole le 25 novembre 2018

Léo Sylvain GUYON

né à Dijon le 30 novembre 2018

Paul BARTHELEMY

né à Dole le 3 décembre 2018

Ambre DANO

née à Dole le 9 décembre 2018



• Mariages

Philippe ZANTE et Christine PARISOT

le 8 septembre 2018



Vous êtes né (es) en 2003 ?

Les jeunes HOMMES et jeunes FILLES nés en 2003 doivent se présenter à partir de leur anniversaire au secrétariat de Mairie pour y être recensés.

(Se munir du livret de famille des parents).

Une attestation de recensement indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires ou administratifs et au code de la route, vous sera délivrée.

Journée Défense et Citoyenneté

Instaurée par la loi du 28 octobre 1997 la JDC a pour vocation d'expliquer aux jeunes citoyens, filles et garçons âgés de 16 à 25 ans, la légitimité de la défense nationale et de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leurs sont proposées.

**L'organisation de ma JDC
Maintenant c'est en ligne !**

Consultez le site web

Le projet Majdc.fr

Le projet Majdc.fr propose un ensemble de services dématérialisés permettant d'effectuer en ligne toutes les démarches en lien avec l'organisation de cette journée

- Découvrir ce qu'est la JDC et poser vos questions
- Télécharger la convocation
- Changer la date de la JDC si elle ne convient pas
- Demander une exemption
- Être guidé jusqu'au site de convocation via un système de géolocalisation
- Télécharger l'attestation de participation à l'issue de la JDC



Elections Européennes 2019

**Inscriptions sur les listes électorales :
vous pouvez désormais vous inscrire
après le 31 décembre !**

*Publié le 12 décembre 2018 - Direction de l'information
légale et administrative (Premier ministre)*

• **Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales.** Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

**Cette démarche est désormais possible
jusqu'au 31 mars 2019**

(et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

*La suppression de la date limite du 31 décembre
fait suite à la loi n° 2016-1048.*

Pour vous inscrire :

• Soit par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;

• Soit directement en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

À savoir

• Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires .



A vendre

**La commune vend les
chaises de l'ancienne
salle des fêtes.**

70 chaises environ, en bon état.

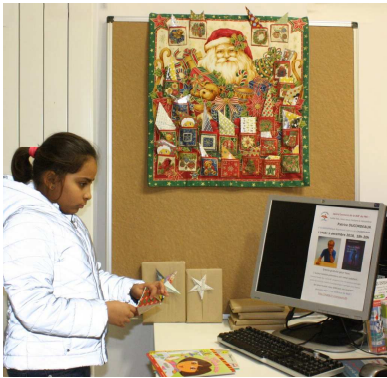
**S'adresser à la Mairie
03.84.72.03.69**



Collecte de déchets

- **Bacs jaunes** (ex bacs bleus) :
Vendredi les semaines paires :
Vendredis 11 & 25 janvier , 8 & 22 février ,
8 & 22 mars , 5 & 19 avril.
- **Bacs gris: Tous les vendredis**
- **Bacs à verre et bacs à papier** qui sont :
 - au parking du cimetière,
 - place du champ de fête,
 - au parking du stade,
 - aux ateliers municipaux (29 r de Dole)
 - et à proximité du quai à déchets verts (ex gare).





Après un mois de décembre où un enfant s'est vu offrir chaque jour un paquet-surprise pour Noël, en ce début janvier, l'heure est aux échanges de vœux & bonnes résolutions pour l'An Nouveau !

Toute l'équipe de la Bib' vous souhaite d'abord santé & bonheur et vous invite à (re)découvrir la joie de la lecture en 2019 : un temps pour soi, pour l'évasion, le rêve ou la documentation, mais aussi le plaisir de nos temps partagés (pour tous) tout au long de l'année au cœur de Champvans .

Accueil du public sur plus de dix heures par semaine (possibilité d'emprunter jusqu'à dix livres pour un mois), **ateliers créatifs** ouverts à tous, **séances BB-Bib'** gratuites d'éveil à la lecture pour les tout-petits (sur rendez-vous à prendre

sur prendre sur place ou SMS à Sylvie), et chaque 1^{er} lundi du mois entre 18h & 20h, nos **Apéro' Lectures** : le dernier en 2018 avec Patrice Ducordeaux qui présenta son roman *Alexis et Edern. La force du destin* lundi 3 décembre à une douzaine de personnes autour de grignotages.



Prochains Apéro' Lectures de 18h à 20h : lundis 4 février, 4 mars et 1^{er} avril 2019



Des animations spécifiques sont aussi proposées aux enseignants et leurs classes. Comme celle du 8 octobre à 15h où Annick Gautheron fit rêver et participer les élèves de grande section et de CP autour de *Turlututu, petit arbre pointu...*

Puis un Apéro dînatoire après 18h avec lectures de ses poésies et dédicaces de ses recueils ou albums jeunesse

Parents, pensez à inciter votre enfant à lire : adhésion gratuite au FRC en 2019 au moins de 12 ans, et donc un compte-lecteur lui sera ouvert gratuitement à toute heure d'ouverture de la Bib', lui permettant d'emprunter de 2 à 5 livres pour un mois, même pendant les grandes vacances...

Catalogue en ligne sur mabib.fr/champvans39

Ateliers créatifs 2019

(participation de 2€ par personne - matériel fourni)

- **lundi 21 janvier 15h-17h « Poésie de papier »** pour adultes (du style de celles déjà exposées à la Bib) ▶
- **mercredi 20 février et samedi 23 mars 15h-17h** pour tous dès 6 ans :
« Découplages pour sculpture de livre & origami »





la vie associative



Bienvenue dans mon univers



Martin est un jeune garçon né à Dole en 2010, habitant de Champvans dès ses premiers jours. Scolarisé en CE2, il est l'aîné d'une fratrie de 3, attentif à ses frère et sœur et à son entourage, curieux, avide de connaissances, les idées tournant toujours à plein régime dans sa tête, pour élaborer son prochain projet de construction, ou imaginer des histoires rocambolesques !

- Un jeune garçon de 8 ans plein de vie, malheureusement touché par une maladie neuromusculaire évolutive. Aussi sa pédiatre lui a proposé un jour de rencontrer une biographe, travaillant dans une association nommée « Traces de vies », pour écrire SON livre, son histoire ou celle de ses héros si souvent imaginés.

Ainsi durant l'été 2018, au fil des rencontres avec Christelle CUINET, Martin a écrit « Bienvenue dans mon Univers ! Neuf histoires de Martin : ma vie et autres... ».



- La mission de cette association (offrir une échappée belle à des adultes ou enfants malades), ainsi que la bienveillance de la biographe à son égard auront permis à Martin d'exprimer un talent insoupçonné, de vivre quelque chose d'extra-ordinaire, dans cette vie peu ordinaire.

- Son livre a été édité à 60 exemplaires qui lui ont été remis à Champvans en présence de sa famille, ses amis d'école, son équipe enseignante, Mr le Maire... Il a choisi d'offrir son ouvrage à ses soignants et de vendre les autres à sa famille, amis et autres anonymes au profit de l'association *Traces de vies*.

- En décembre 2018, il y a eu une lecture publique de ses histoires par un comédien, à la librairie Passerelle de Dole...

- Autant d'événements qui, pour Martin et sa famille, ont été porteurs d'un souffle inestimable pour continuer d'avancer, malgré les difficultés liées à la maladie.

Soucieux de partager cette expérience avec son village, Martin est soutenu par l'association, son école et le maire, pour vous proposer 2 événements en ce début d'année 2019.

Une lecture sera offerte aux enfants de l'école primaire par Traces de vies avec le comédien Christian PAGEAULT.

Martin sera heureux d'être accueilli à la bibliothèque en tant qu'auteur local le lundi 4 mars 2019 à 18h30.

Il vous présentera son livre avant que le débat soit ouvert sur l'écriture et la « trace de vie » que chacun peut laisser (en présence de Christelle CUINET et d'autres membres de cette association).

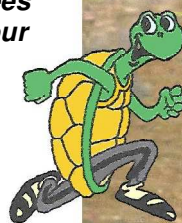
Venez nombreux partager avec Martin une page de son histoire.



C'est reparti pour la 2^{ème} édition de notre Course Nature des Trois Monts le 22 avril 2019
Départs depuis la salle des fêtes

Attention Inscriptions limitées à 250 coureurs pour les 2 courses

Contact :
J-Luc CARLOT
06 66 55 77 96



Course Nature des Trois Monts

22 avril 2019
Lundi de Pâques

2 courses :
de 13 km et 8,5 km
Départ à 10h

Une marche
de 8,5 km
Départ à 9h30





la vie associative

18



Voeux

Le foyer rural vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, ses meilleurs vœux pour l'année 2019 : que cette année soit riche de rêves, de joie partagée, de rencontres et de solidarité.

Les bénévoles du foyer rural s'engageront cette année encore pour contribuer au lien social et à l'animation au sein du village ; ils vous attendent pour partager vos passions au sein des sections existantes et participer à ces plaisirs simples qui construisent le bonheur.

Le loto de la pétanque, la fondue et les représentations théâtrales sont autant de manifestations auxquelles participer en ce début d'année. Vous pouvez aussi, en plus de nos sections habituelles, rejoindre nos nouvelles sections : en plus de la pétanque, les enfants peuvent toujours pratiquer (à la salle Babet) la gym le mercredi après midi ou depuis cette année, le judo le mardi après la classe. Les seniors peuvent depuis septembre goûter aux plaisirs de la gym le mercredi matin à la salle André Seguin.

Ecole de Pétanque

Reprise de l'entraînement pour les jeunes le samedi 26 janvier 2019 à 10h aux terrains couverts de Foucherans.

Bilan présenté à l'AG du 4 janvier : 93 licenciés dont 28 jeunes. Très belle saison 2018 avec notre premier titre régional senior masculin qui a été suivi du titre de champion départemental de Tir seniors, une place de 1/4 de finale du championnat de France pour nos jeunes cadets.



Belle prestation de nos équipes clubs : L'équipe masculine Champvans 1 termine 2^{ème} et reste en Championnat régional 1^{ère} division ; elle sera rejointe par Champvans 2 qui elle, en se classant 3^{ème} de la 2^{ème} division, accède à la catégorie supérieure et les féminines restent en Régional féminin. Notre club House, enfin fonctionnel, nous permettra d'organiser un concours départemental en doublettes le 14 juillet 2019.

Fondue

Attention : nouvelle date cette année samedi 26 janvier à 20h30 - Salle des fêtes

L'arrêt de notre fromager historique cet automne nous a amené à trouver un autre prestataire de qualité en tenant compte de ses disponibilités : c'est pourquoi notre fondue et soirée dansante aura lieu cette année le samedi 26 janvier. Elle sera animée par SING'ANIM : Nul doute que l'animation de cette année sera aussi d'excellente qualité et vous réjouira comme celle de Best Animation en 2018, (non disponible à cette date).

Tarifs inchangés : 20€ (adhérents 2019) et 22€ (non adhérents). Règlement à l'ordre du Foyer Rural à déposer avant le 09/02 chez Jacqueline et Daniel LABRUT - 1 rue de la poste CHAMPVANS Tél : 03.84.72.86.16 – 07.67.27.24.40

Théâtre

En soirée à 20h30
vendredis 15 et 22 mars
samedis 16 et 23 mars

En matinée à 14h30
dimanches 17 et 24 mars

Du nouveau cette année avec des représentations en deux parties : en lever de rideau, la troupe des ados, en 2^{ème} partie la troupe adultes.

**ASSEMBLEE GENERALE
du Foyer Rural vendredi 5 avril
Salle André SEGUIN – 20h**

Téléthon 2018

La forte mobilisation de l'équipe de bénévoles coordonnée par Jacques LAVRUT et la participation généreuse des habitants à la soirée Beaujolais et au week-end du téléthon ont permis de remettre un chèque de 3042,67 € à l'AFM.

Les ventes d'huîtres et escargots au centre du village, de gâteaux aux Champvannais, les soirées cabaret du vendredi et concert du samedi ont rythmé l'activité Téléthon durant tout le week-end.

Cette remise de chèque et le bilan de l'action se sont déroulés le mardi 18 décembre à la salle André Seguin en présence des bénévoles.



3042,67 € : Une belle "moisson" grâce aux bénévoles



la vie associative

19

La Clé des Chants est plus que jamais active !

Après notre concert de Noël,
la clé des chants poursuit ses activités :

Dimanche 13 janvier 14h

LOTO

à la salle des fêtes.

Beaucoup de bons d'achats à gagner !

Week-end du 2 et 3 mars notre

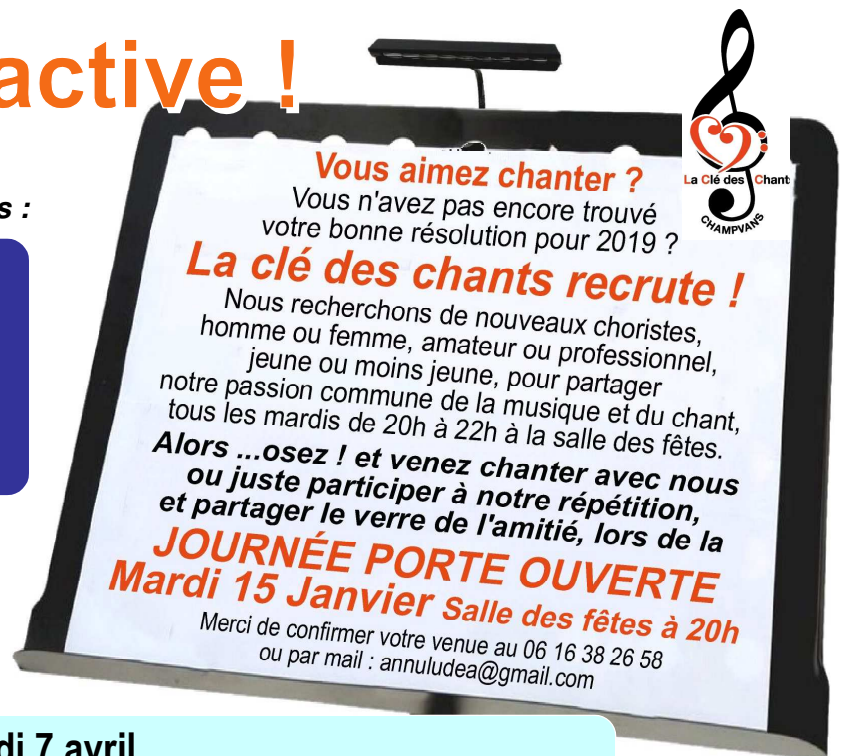
SALON VINS & SAVEURS

qui fête ses 10 ans...déjà !

Une façon de retrouver une vingtaine
d'exposants qui sont fidèles
à ce rendez-vous

Et le samedi 7 avril

notre **GRAND CONCERT ANNUEL** à la salle des fêtes



Vous aimez chanter ?

Vous n'avez pas encore trouvé
votre bonne résolution pour 2019 ?

La clé des chants recrute !

Nous recherchons de nouveaux choristes,
homme ou femme, amateur ou professionnel,
jeune ou moins jeune, pour partager
notre passion commune de la musique et du chant,
tous les mardis de 20h à 22h à la salle des fêtes.

**Alors ...osez ! et venez chanter avec nous
ou juste participer à notre répétition,
et partager le verre de l'amitié, lors de la**

JOURNÉE PORTE OUVERTE
Mardi 15 Janvier Salle des fêtes à 20h

Merci de confirmer votre venue au 06 16 38 26 58
ou par mail : annuludea@gmail.com



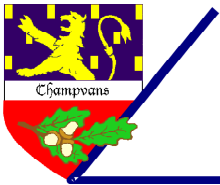
Le **BANDA** JAZZ

vous présente **ses meilleurs vœux de bonheur**
et une année **riche en évènements musicaux**

Nous vous invitons pour notre
« **SOIRÉE CABARET** »
à la Salle des Fêtes
SAMEDI 30 MARS
à partir de 20h30



C'est une soirée haute en couleurs musicales jazzy et Funk avec de nouveaux instrumentistes accueillis récemment dans nos pupitres (saxophone, basse, trombone et flûte) pour vous faire partager notre dynamisme et la sensualité de nos interprètes chanteurs ... Nous vous préparons une deuxième partie en invitant un Big band surprise...un indice : du jazz, du blues des émotions en perspective.
Merveilleuse année 2019 à vous tous, sous le signe de la bonne humeur, de la part du Banda Jazz.



Ça bouge à Champvans !

20

Le Champvannais, un bar-restaurant, et lieu de rencontre où règne la convivialité



Champvans infos : Monsieur MATHIEU, vous avez repris depuis quelques mois le bar-restaurant « le Champvannais », pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

M. Nicolas MATHIEU : J'habite avec ma famille à Champvans depuis 13 ans. J'ai essentiellement travaillé à mon compte dans le domaine de l'eau, je n'ai été salarié que 2 ans.

J'ai beaucoup voyagé pendant une quinzaine d'années surtout en Afrique mais aussi en Espagne, Angleterre et USA. J'ai souhaité revenir en France pour retrouver ma famille et parce que la vie est particulièrement difficile sur le continent africain.

Ch infos : Le métier que vous exercez aujourd'hui est très différent de ce que vous avez pu faire précédemment, pourquoi une telle reconversion ?

N.MATHIEU : De retour au pays je me suis plutôt orienté vers l'immobilier. Lorsque le bâtiment du bar s'est trouvé en vente j'ai acheté les murs, puis j'ai acheté le fond de commerce.

Ch infos : Cafetier-restaurateur est un métier particulier, n'est-ce pas risqué de se lancer sans expérience ?

N.MATHIEU : Je ne suis pas sans expérience dans la restauration, j'ai travaillé avec mes parents pendant 7 ans dans leur restaurant à Dole (le Viennois).

Ch infos : Comment êtes-vous organisés, combien de personnes constituent votre équipe ?

N.MATHIEU : Je suis accompagné de mon épouse et de Christine en cuisine les midis en semaine, et de mon fils en appoint.

Ch infos : Voulez-vous plutôt développer la partie bar ou la partie restaurant ?

N.MATHIEU : Entre le bar et le restaurant il est difficile de dissocier les deux activités sachant que l'une peut compenser l'autre. Nous souhaitons développer l'ensemble.

Ch infos : Quel est votre objectif côté bar ?

N.MATHIEU : Je désire que cet établissement soit avant tout convivial et ouvert à tous. Nous avons installé un coin TV côté bar pour que les clients se sentent comme dans leur salon. La clientèle revient progressivement, elle est multiple et de tous âges. Les larges horaires d'ouverture favorisent l'activité. J'ai envie d'accueillir des personnes de bonne compagnie. Venir au bar ne veut pas dire nécessairement s'alcooliser.



Les gens peuvent venir consommer du café, du thé. J'ai un grand choix de jus de fruits et de thés. Il est possible bien entendu de venir en famille. Mon état d'esprit est vraiment de créer du lien, de créer un lieu de rencontre où règne la convivialité.

Ch infos : Et côté restaurant, que proposez-vous ?

N.MATHIEU : Dans un premier temps, je propose le midi des menus vraiment différents d'un jour à l'autre. Nous travaillons des produits frais, achetés le plus possible auprès des commerçants de Champvans.

Le budget reste serré si je veux proposer un menu à 13.5 € comprenant une entrée / plat / dessert ou fromage, ¼ de vin et le café. Notre priorité est de trouver le bon rapport qualité / prix et de fidéliser la clientèle.

Nous ne cherchons pas à faire beaucoup de volume mais à travailler correctement en satisfaisant les clients. Notre capacité d'accueil est de 20 personnes en salle, 12 côté bar et nous avons une terrasse de 8 places très prisée à la belle saison.

Ch infos : Quel est votre clientèle cible ?

N.MATHIEU : Notre clientèle est très variée, c'est ce qui est recherché. Nous avons des habitués et le midi nous accueillons des artisans mais pas seulement. Nous voyons de plus en plus d'habitants, ce qui est très appréciable.

Ch infos : Ouvrez-vous le restaurant le week-end ou le soir ?

N.MATHIEU : Tout est possible mais uniquement sur réservation. Nous avons déjà servi des repas pour les associations et divers groupes.

Nous souhaitons organiser de temps en temps des journées spéciales, des tournois de cartes... Nous avons quelques idées...

Ch infos : Quelles évolutions prévoyez-vous ?

N.MATHIEU : Nous réalisons quelques travaux, notamment la mise en accessibilité des sanitaires.

Grande nouveauté : Nous allons prochainement offrir la possibilité de parier sur les courses hippiques depuis le bar. La licence PMU et l'autorisation sont en cours d'obtention. Il y a peu de bar-PMU dans le secteur.

Notre zone de chalandise est donc relativement large. Ce sera un tout nouveau service pour Champvans et pour les turfistes du secteur.



Horaires d'ouverture :

**lundi au vendredi de 7h à 19h30,
samedi 9h - 13h et 17h - 19h30**

**Contacts : Le Champvannais 14 rue André Gleitz
03-84-72-26-35 - lechampvannais@gmail.com**